

➤ **Objectif**

La Commission européenne et le Parlement européen ont fait de l'emploi des jeunes une des priorités de leur politique

Ce fut le thème de la Conférence européenne pour l'emploi des jeunes qui s'est tenue à Paris le 12/11/2013, réunissant les ministres du Travail de l'UE.

➤ **Le constat : une génération sacrifiée**

- Les « NEET » : ni en éducation, ni en formation, ni en emploi.
- Une moyenne européenne du taux de chômage des jeunes qui s'établit à 23,5%, soit 5 627 000 d'Européens de moins de 25 ans.
- Avec de grandes disparités : 7,6% en Autriche ; 8,5% en Allemagne (mais 3% dans le Land du Bade-Wurtemberg) ; 26,5% en France (mais plus de 40% dans les banlieues et 60% à la Réunion) ; 57% en Espagne ; 62,5% en Grèce
- 30,1% des jeunes sont sans emploi depuis plus de 12 mois
- Et quand ils travaillent : 42% ont un contrat temporaire ; 32% ont un emploi à temps partiel
- Le coût du traitement du chômage des jeunes équivaut à 1,2% du PIB de l'UE

➤ **Les recommandations de l'UE : la Garantie Jeunesse**

- Insérer les jeunes dans des dispositifs de recherche d'emploi (*Recommandation du Conseil européen du 22 avril 2013*)
- Faire des propositions concrètes aux jeunes de moins de 25 ans dans les 3 mois qui suivent leur inscription au service public de l'emploi : soit un emploi de qualité ; soit une formation continue ; soit un stage.
- Création d'un fonds communautaire de 8 milliards d'€ (dont les 2/3 proviennent du FSE) ; s'y ajoutent une initiative de la Banque européenne d'investissement (BEI)
- C'est aux Etats membres de mettre en place les dispositifs adéquats (car l'emploi reste une compétence nationale)



➤ ***La Garantie jeune (l'adaptation française de la Garantie jeunesse)***

- Lancée le 3 octobre 2013
- L'emploi des jeunes a été déclarée Priorité du quinquennat par le Président de la République. Les jeunes âgés de moins de 25 ans, et plus spécifiquement les NEET, sont la cible de cette garantie. Sont donc concernés, autant les jeunes chômeurs que les « décrocheurs ». Tous les moyens (*partenariats, initiatives publiques, au niveau national, régional ou local, et privées*) seront mobilisés au service de l'intégration des jeunes sur le marché du travail (*outre les emplois d'avenir et les contrats de génération*).
- Menée à titre expérimental sur 10 territoires pilotes (Bouches du Rhône, Réunion, Seine-Saint-Denis, Vaucluse, Lot et Garonne, Allier, Puy de Dôme, Finistère, Eure, Aude, Vosges)
- 10.000 jeunes concernés en 2014 ; 30.000 jeunes en 2015. A partir de 2016, le dispositif sera étendu à l'ensemble du territoire et concernera 100.000 jeunes.

➤ ***Argumentaire***

- Bien que compétence nationale jalousement gardée par les États, l'Union européenne, face à la situation critique de la jeunesse, commence à s'insérer dans le champ de l'emploi.
- Il faut donc le dire et le redire : la « Garantie jeunes » est la fille de la « Garantie Jeunesse » de l'UE.
- L'Europe sociale fait ainsi une percée, quoique timide, quant aux montants alloués pour l'instant (*8 milliards d'euros, là où il en faudrait 40...*)

Lyon, le 24 janvier 2014